

HUMAINS · FEMMES DEFENSE
NSEURES DES DROITS HUMA
S FEMMES DEFENSEURES DE
ES DEFENSEUR·E·S DES DRO
URES DES DROITS HUMAINS ·
ES DEFENSEURES DES DROIT

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR
LA SITUATION DES
FEMMES DEFENSEUR·E·S
DES DROITS HUMAINS
ET LEURS BESOINS DE PROTECTION
À L'EST DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**





Depuis 2018, et jusqu'en 2020, Protection International met en place en République Démocratique du Congo (RDC) un projet, financé par le bailleur de fonds allemand Zivik. Ce projet accorde une place substantielle aux femmes défenseures. Dans ce cadre, il est nécessaire de mieux comprendre leurs situations, défis, et besoins de protection spécifiques. Il est aussi important de prendre en compte leur propre évaluation de la situation ainsi que leurs propres recommandations. À partir des rapports et études produits dans le cadre de ce projet¹, ce document a donc pour objectif de faire la synthèse des enseignements tirés au cours des activités mises en place.

Les femmes défenseures sont toutes les femmes qui défendent pacifiquement les droits humains - pour les femmes, pour les hommes, pour tous. Elles sont souvent attaquées pour ce qu'elles sont- leur identité en tant que femmes - et pour ce qu'elles font- la lutte pour les droits humains pour tous².

SITUATION DES FEMMES DEFENSEURES AU NORD ET SUD KIVU

Obstacles structurels au travail et à la condition des femmes défenseures

Outre les défis auxquels sont confrontés tous les défenseurs des droits humains (DDH) en RDC, les femmes défenseures des droits humains ont à faire face à des structures sociales, culturelles, économiques et politiques qui créent des obstacles et défis spécifiques non seulement pour leur travail de promotion des droits des humains, mais aussi pour leur condition de femme dans la vie quotidienne et leur place dans la société. Le contexte de la RDC est caractérisé par la violence, en particulier les violences faites aux femmes. Le patriarcat régnant au sein de la société et les coutumes rétrogrades ainsi que la pauvreté, touchent les femmes défenseures de façon directe et spécifiques et génèrent des menaces et des risques qui leur sont propres.

Les femmes participants aux ateliers de renforcement de capacités organisés dans le cadre du projet (dans sa phase pilote, les ateliers n'impliquaient que des femmes défenseures) ont entre autre aussi mentionné le manque d'accès des femmes aux ressources financières, la non-application des textes de lois nationaux et internationaux qui garantissent les droits de la femme, la priorité donnée à l'éducation des hommes et le faible taux de scolarisation des jeunes filles, ou encore l'accès limité à l'emploi et à la propriété foncière.

Risques et menaces spécifiques touchant les femmes défenseures

Nous avons pu constater l'existence de **3 tendances marquées** concernant les facteurs des risques et abus auxquels font face les femmes défenseures, dans le but de pénaliser celles qui osent s'exprimer :

- La stigmatisation spécifique par rapport aux thématiques d'actions qui peuvent être jugées sensibles : soutien aux victimes de violences sexuelles, les droits sexuels et reproductifs, le droit des femmes à l'accès à la terre.
- L'utilisation de stéréotypes sexuels et de genre : les femmes défenseures sont victimes d'actes d'humiliations et de stigmatisation dans les communautés de base en raison de croyances et traditions sociales et culturelles.
- L'utilisation ou la menace d'utiliser la violence sexuelle : en plus des défis sécuritaires auxquels font face l'ensemble des défenseurs au Nord et Sud Kivu, les femmes défenseures font aussi face à la violence de genre, qu'elle soit directement liée à leur travail en tant que défenseure ou non. Ainsi, la violence conjugale, le viol, le harcèlement sexuel sont des problèmes récurrents. De plus, les sources des menaces qui touchent les femmes défenseures font dans certains cas partis des autorités politico-administratives et des forces de sécurité.

1 Protection International RDC. *Etude de base sur les besoins de protection des femmes défenseures des droits humains au Nord et au Sud Kivu*. Rapport Final. Décembre 2018; Protection International. *Evaluation Interne: Autonomisation et protection des défenseures et défenseurs des droits humains (D/DDH), pour contribuer à la prévention civile des crises, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix en République Démocratique du Congo (RDC)*. Décembre 2018/Janvier 2019; Protection International. *Rapport de formation sur l'intégration de l'approche genre dans la protection des défenseures des droits humains (DDH)*. Avril 2019 ; Protection International. *Rapport de formation sur la sécurité et la protection des DDH et l'intégration du genre*. Mai 2019 ; Protection International. *Les défis des femmes défenseures des droits humains à l'heure du rétrécissement de l'espace de la société civile*. Document interne. Mai 2019 ; Protection International. *Situation des femmes défenseures des droits humains du Nord Kivu*. Document interne. Février 2017.

2 Définition adapté de JASS - Women Crossing the Line : <https://www.justassociates.org/en/women-crossing-the-line>

Au Sud-Kivu, les femmes défenseures sont parfois qualifiées en Swahili de « Shindikana », ce qui signifie « femmes difficiles » afin d'insinuer qu'elles ne soumettent pas à l'autorité maritale traditionnelle et de railler les maris dominés au sein du ménage par leur épouse. Elles sont encore appelées « hommes-femmes, femmes ratées, femmes sans mœurs, prostituées ». Les femmes défenseures soulignent que les messages renvoyés par la communauté visent à les culpabiliser en les faisant passer pour de mauvaises mères, ou des femmes dépravées.

PLACE ET ROLE DES FEMMES DEFENSEURES AU SEIN DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un rôle limité au sein des Organisations de la Société Civile (OSC)

Une étude commissionnée par PI en RDC a montré que la question du genre n'est pas prise en compte de façon adéquate au sein des organisations de droits humains issues de la société civile³. En effet, le nombre de femmes membres d'OSC est très limité. Quand les femmes font parties d'une OSC, elles n'accèdent que rarement au même niveau de responsabilité que les hommes. Enfin, les ressources consacrées à la protection des femmes défenseures sont quasi-inexistantes.

Par exemple, aucune des organisations sondées dans le cadre de l'étude ne prévoit une ligne spécifique à la protection des femmes défenseures dans leurs budgets. Les organisations de femmes défenseures ont aussi plus de difficultés à lever des fonds que les organisations mixtes ou purement masculines, ce qui semble indiquer que l'appui aux organisations de femmes ne semble pas être une priorité des bailleurs de fonds.

Un manque de légitimité

Interrogés au sujet des entraves à l'intégration des femmes aux postes décisionnels au sein des organisations mixtes des défenses des droits humains, tous les hommes ont soutenus que les raisons seraient liées aux faibles expériences professionnelles, à la maternité intempestive ainsi qu'à l'indiscrétion et l'incapacité des femmes africaines à garder les secrets professionnels. Ces raisons font écho aux craintes exprimées par les femmes lors des ateliers et reflètent les structures patriarcales en place au Nord et au Sud-Kivu. Ces éléments sont le symptôme du manque de légitimité dont souffre le travail de la femme défenseure et qui trouve sa source dans les mêmes structures sociales, mentionnées ci-dessus. Dans de nombreuses organisations, le travail des femmes défenseures est considéré comme secondaire ou même accessoire, et le travail de DDH est souvent considéré comme ne relevant pas de la compétence de la femme.

« Au Nord et au Sud Kivu, nous les femmes défenseures, sommes considérées comme des défenseurs de deuxième degré par rapport aux défenseurs hommes ». Défenseure RDC

Parfois, les femmes défenseures ne se reconnaissent pas elles-mêmes comme défenseures. Par souci d'humilité, elles mettent en avant la défense des droits des victimes qu'elles soutiennent et ne se définissent pas elles-mêmes comme défenseures.

Un dynamisme grandissant

Malgré cela, tous les témoignages recueillis font écho du dynamisme et de la motivation croissante des femmes défenseures des droits humains. Ce dynamisme grandissant brave les effets engendrés par les structures oppressives, tels que le manque de confiance en soi, le manque d'éducation, ou encore la crainte de représailles ou de résistance à leurs actions.

En l'absence de soutien, les femmes défenseures développent leurs propres mécanismes de protection. Par exemple, elles font appel aux compagnies de sécurité locale pour se protéger. Elles mettent en place des mécanismes de soutien psychologique elles-mêmes à travers les prières dans leurs églises respectives, ainsi que des soutiens psychologiques auprès des connaissances et de la famille. Elles peuvent changer de logements au sein de leurs familles élargies, ou faire profil bas. Ces exemples témoignent de ce dynamisme. Ils soulignent non seulement à quel point l'absence de mécanisme de protection spécifique aux besoins des femmes est criant, mais également le besoin pressant de renforcement des capacités des femmes défenseures en matière de sécurité et de protection.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES DEFENSEURES EN GESTION DE LA SÉCURITÉ ET PROTECTION

Identification des besoins

L'évaluation des formations en gestion de la sécurité et protection a mis en lumière l'apport de ces dernières concernant plusieurs aspects, tels la connaissance du concept de défenseur des droits humains et du concept de genre, le niveau de conscience quant à l'importance de gérer leur propre sécurité, ainsi que la propre perception des femmes défenseures quant à leur sécurité et protection.

Ainsi, tant l'étude de base que les formateurs de PI au cours des ateliers ont pu constaté que les femmes défenseures ont non seulement une compréhension et conception très diverses de leur travail en tant que défenseures des droits humains, mais aussi un manque de connaissance du concept de défenseure tel que défini par la déclaration des Nations Unies sur les DDH, ainsi que des mécanismes nationaux et internationaux de protection des DDH. Ce manque de connaissance peut poser problème au moment de déterminer leurs droits et de savoir à quelles ressources elles pourraient avoir accès. De plus, de nombreuses participantes aux ateliers ont mentionné que jusque-là elles se concentraient surtout sur les besoins des victimes qu'elles accompagnaient, sans se préoccuper de leur propre sécurité en tant que femmes défenseures.

« Je ne me considérais pas comme une défenseure avant la formation de PI. Je focalisais mon analyse contextuelle uniquement sur les victimes des violations sans me préoccuper de ma propre vulnérabilité en tant que DDH. J'accompagnais les victimes en ignorant les risques et les menaces qui pesaient sur moi au bureau, sur la route et même à la maison. » Défenseure RDC

Les formateurs ont aussi pu constaté les attentes générées par l'organisation des ateliers, témoignant du fait que c'est un sujet de préoccupation nouveau pour les femmes défenseures, et qu'elles n'ont que peu de connaissances formelles sur la façon d'assurer leur protection. Les ateliers de Protection International ont ainsi contribué à la prise de quelques mesures de sécurité par les femmes défenseures, telles que la mise en place de registre, l'installation de malles de sécurité, ou encore une attention accrue à leur environnement.

Au-delà de l'atelier : les défis du transfert de connaissance

Ce projet a permis d'identifier un des principaux défis auquel les organisations de femmes défenseures font face après les ateliers. Le transfert des connaissances à travers la restitution du contenu des ateliers et la mise en pratique du savoir acquis posent des difficultés aux OSC. La création de points focaux est censée proposer des solutions à ces difficultés, mais la première évaluation du projet a montré qu'un effort de suivi et d'encadrement est nécessaire afin d'assurer la pérennité de ce travail.

RECOMMANDATIONS

Renforcement des capacités

- Le renforcement des capacités des femmes défenseures en gestion de la sécurité et protection passe par l'identification et l'inclusion de leurs besoins spécifiques au cours des ateliers, en tenant compte des risques sexo-spécifiques. Ces besoins doivent façonner la méthodologie et le contenu des ateliers, comme par exemple mener une analyse de risque différenciée avec les femmes défenseures.
- S'attaquer à la violence interne sexiste et à l'inégalité dans les séances d'atelier, en introduisant des exercices qui aident à la rendre visible et à encourager la réflexion interne en promouvant la participation pleine et active des femmes aux activités relatives aux droits humains sans discrimination fondée sur le genre.
- Développer une vision de soutien aux OSC de femmes défenseures qui va au-delà du format atelier pour intégrer un accompagnement des OSC sur le long terme concernant la mise en place des plans de sécurité et le travail sur la gestion institutionnelle et/ou collective de la sécurité.

- Soutenir les OSC de femmes défenseuses dans leurs requêtes de financements en intégrant la gestion de la sécurité comme élément transversal. Une bonne description des risques et des menaces dans le contexte aiderait les OSC à justifier l'acquisition de matériel ou des ressources nécessaires à la mise en place de mesures de sécurité.
- Soutenir les femmes défenseuses dans leurs efforts afin de sensibiliser et mobiliser leurs communautés pour le respect des droits des femmes auprès des gardiens des coutumes et autres instances coutumières.
- Soutenir les femmes défenseuses dans leurs efforts afin de promouvoir leur place et leur rôle à des postes de décisions au sein des OSC.

Protection des femmes défenseuses

- Favoriser les actions et campagnes de plaidoyer pour mieux faire connaître et valoriser le travail des femmes défenseuses (par exemple à l'occasion du 29 novembre, journée des femmes défenseuses) et lutter contre la violence structurelle afin de changer le discours sur les femmes défenseuses.
- Lutter contre les structures sociales, économiques et culturelles qui sont à la source de la situation des femmes défenseuses au Nord et au Sud-Kivu.
- Mobiliser et impliquer les hommes, comme des alliés et non comme des adversaires, dans la protection des femmes défenseuses afin qu'ils s'engagent en tant qu'acteurs de changement des normes sociales, des comportements et des stéréotypes de genre qui perpétuent la discrimination et l'inégalité.
- Inciter l'État congolais à reconnaître le travail des FDDH et à veiller à leur protection.
- Promouvoir des mécanismes de protection répondant de façon spécifique aux besoins des FDDH, en allant au-delà de la protection physique pour inclure le bien être des FDDH et de leurs familles sur le plan mental, psychologique, économique et l'accès aux services de santé.
- Promouvoir l'intégration d'articles qui protègent les femmes défenseuses des droits humains au sein des édits provinciant et loi nationale sur la protection des DDHs.



Des femmes défenseuses des droits humains congolaises reçoivent une formation dispensée par Protection International RDC, 2019.



Au nom de : Protection International République
Démocratique du Congo

Septembre, 2019

Avec le soutien de : Institut für Auslandsbeziehungen,
Auswärtiges Amt, et Swedish International
Development Cooperation Agency (SIDA)



Auswärtiges Amt

